

Rosny-sous-Bois le 14 janvier 2020

APPEL À CANDIDATURES A LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR AU COMITE DIRECTEUR DU CDRP 93

*Auprès des licenciés(e)s à la Fédération Française de Randonnée Pédestre
Membres d'une Association affiliée en Seine Saint Denis.*

Le 29 février 2020 se déroulera l'Assemblée Générale de votre Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Seine Saint Denis.

Nous recherchons des administrateurs motivés pour animer et assurer le fonctionnement de notre Comité Directeur. Pour ce faire, nous avons besoin de vous et vous remercions de bien vouloir diffuser cet appel auprès de vos adhérents.

Le Comité Directeur du Comité Départemental de la randonnée pédestre de la Seine-Saint-Denis est composé de 24 membres, parmi lesquels :

- 1 poste réservé à un médecin
- 1 poste réservé à une femme par tranche de 10 % de licenciées, soit 7 postes.

En 2020,

- **4 membres du Comité sont démissionnaires**
 - BONNET Jacques
 - INNOCENT Christiane
 - JULIEN Jocelyne
 - MARTIN Pierre

A ce jour, 9 postes sont à pourvoir :

- **2 postes dans le cadre du renouvellement par quart** (article 9.2.5 et 9.2.6)
 - HOUIZOT Nadine
 - HOUIZOT Michel



- **6 autres postes restent à pourvoir** (dont 3 postes réservés à une femme).

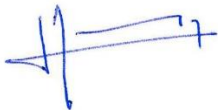
Quelles qualités ou compétences faut-il pour postuler :

- Être âgé de plus de 18 ans et que votre candidature soit parrainée par votre Association.
- Disposer de temps libre (quelques heures par semaine, en moyenne, suffisent pour la quasi-totalité des fonctions).
- Avoir des connaissances de la randonnée pédestre.
- Avoir le goût du travail en équipe.

Mais surtout,

- Avoir le sens de la communication.
- Avoir la volonté affirmée de participer concrètement.
- Être assidu aux réunions.

Le Président



Jean-Paul Auger

**Remplir le document ci-joint ou bien
[Cliquer-ici](#)**

**CANDIDATURE A LA FONCTION
D'ADMINISTRATEUR DU C.D.R.P. 93 (A.GO. du 29 février 2020)**
(contact@randopedestre93.fr)
C.D.R.P.93 1 ter Place des Martyrs de la déportation – 93110 Rosny s/s Bois

Association :

Nom et Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

N° de licence :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Fait à :

Le :

Signature

*** 9 – Composition du comité directeur**

9.1.1 – Nombre et désignation des membres du comité directeur

Le Comité est dirigé par un comité directeur de 24 (multiple de 4) membres élus pour quatre ans.

9.1.2 – Sièges réservés

La composition du comité directeur doit tenir compte des sièges réservés suivants :

- Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin licencié.

- La représentation des femmes au comité directeur est assurée par l'attribution d'au moins un siège si le nombre de leurs licenciées au titre des associations affiliées au comité départemental est inférieur à 10% du nombre total de personnes licenciées à la Fédération et un siège supplémentaire par tranche de 10% au-delà de la première.

9.1.3 – Conseillers du comité directeur

Le comité directeur peut s'adjoindre comme « conseillers », avec voix consultative, des personnalités qualifiées (élus ou fonctionnaires de la région, comités de tourisme, etc...).